

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 19 octobre 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien**

NOR : AFSZ1530773A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup>,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien :

1° Au titre du I (1°, d) de l'article D. 1443-36, représentant de l'État :

M. Daniel FAUVRE, directeur de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2°, a) de l'article D. 1443-36 :

M. Serge THOMAS, titulaire ; M. Jean-Paul PAQUIRY, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

Mme Yvette CHEN YEN SU, titulaire ; M. Said MOINDJIE, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

Mme Nicole ETHEVE, titulaire, désignée par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2°, b) de l'article D. 1443-36 :

M. Didier FAUCHARD, titulaire ; M. Hervé MARODON, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Jean-Claude BEAUDEMOULIN, titulaire ; M. Patrick VERGUIN, titulaire, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

c) Au titre du I (2°, c) de l'article D. 1443-36 :

M. Jacques TOTO, titulaire ; M. Chaan SOILIH KAFE, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière ;

Mme Naila BOURA M'COLO, suppléante, désignée par la Confédération française démocratique du travail.

d) Au titre du I (2°, c) de l'article D. 1443-36 :

Mme Carla BALTUS, titulaire ; Mme Isabelle CHEVREUIL, suppléante, désignées par le Mouvement des entreprises de France.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du I (3°, b) de l'article D. 1443-36 :

M. Marc Luc BOYER, titulaire ; Mme Paulette ADOIS LACPATIA, suppléante ; Mme Sabrina RAMIN, suppléante, désignés par le président du conseil départemental de La Réunion.

b) Au titre du I (3°, c) de l'article D. 1443-36 :

M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI, titulaire, désigné par le président du conseil départemental de Mayotte.

c) Au titre du I (3°, d) de l'article D. 1443-36:

M. Zainoudine ANTOYISSA, titulaire ; M. Ahmed DAROUECHI, suppléant ; M. Abdourahamdi MOUSLIN, suppléant, désignés par l'Association des maires de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence de la santé et de l'autonomie de La Réunion et de Mayotte réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence de santé :

a) Au titre du I (4°, a) de l'article D. 1443-36:

Mme Véronique MINATCHY, titulaire ; Mme Ghislaine CAILLÈRE, suppléante.

Mme Nathalie FAUCHER, titulaire ; Mme Carole HEINRICH, suppléante.

M. Michel BRUN, titulaire ; Mme Marie-Hélène MONDON, suppléante.

b) Au titre du I (4°, b) de l'article D. 1443-36:

M. Mniri MCHAMI, titulaire ; Mme Joëlle RASTAMI, suppléante.

5° Personnalités qualifiées :

Mme Michèle ANDRE.

M. Anziza MOUSTOIFA.

M. Jimmy SELAMBAROM.

M. Claude BENARD.

#### Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

M. Bruno ZEMIA, titulaire ; M. Fadhuli SAID, titulaire.

#### Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 19 octobre 2015.

MARISOL TOURAINE